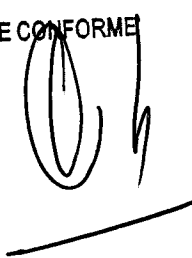


7245

COPIE CONFORME



DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville
92200 Neuilly sur Seine
RCS NANTERRE B 423 250 257

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 27 JANVIER 2011

L'an deux mille onze,
Le vingt sept janvier,
A l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la Société convoquée ce jour.

Les membres du Conseil de Surveillance de la Société DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE) se sont réunis, au siège social.

Les membres du Conseil de Surveillance suivants, sont présents et ont élargés le registre de présence :

- Monsieur Michel Poupaud, Vice Président,
- Monsieur Pascal Derrey,
- Monsieur Philip Cook.

Est absent et excusé :

- Monsieur Menno Maas,

La réunion est présidée par Monsieur Michel Poupaud, Vice Président du Conseil de Surveillance.

Le Président de séance constate que le Conseil de Surveillance réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et, qu'en conséquence, peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- *Démission et nomination en remplacement du Président du Conseil de Surveillance,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,*
- *Questions diverses.*

1. Démission et nomination en remplacement du Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Gérard Margiocchi de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance prend également acte de la nomination en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Pascal Derrey.

Conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, désigne alors, en qualité de nouveau Président qui sera chargé de convoquer et de diriger les débats du Conseil de Surveillance :

Monsieur Pascal Derrey, né le 17 janvier 1951 à Paris (17^{ème}),
domicilié c/o Saint George 46/48 rue Lauriston – 75116 Paris,
de nationalité française,

pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016.

Le Conseil de Surveillance remercie Monsieur Gérard Margiocchi pour l'exercice de ses fonctions et les services rendus à la Société.

.....

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance après lecture.

Le Président

Un membre